



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de régularisation foncière à INGENHEIM RD 67 - Acquisition d'une parcelle de terrain

Rapport n° CP/2017/021

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le principe et les modalités d'acquisition à titre de régularisation d'une parcelle de terrain située le long de la Route Départementale 67 à INGENHEIM.

Dans le cadre d'une opération de régularisation foncière le long de la Route Départementale n°67 à INGENHEIM, il est proposé à la Commission Permanente que le Département du Bas-Rhin acquière une partie de la parcelle de terrain appartenant à un riverain, cadastrée sous section 26 n°306/43 d'une contenance de 0,50 are.

Le Département du Bas-Rhin a obtenu l'accord du propriétaire pour une régularisation par une acquisition amiable, en vue de l'intégration du terrain concerné au domaine public routier départemental.

Le prix de la présente opération n'excédant pas 75 000 €, le service de France Domaine n'a pas établi d'avis. La valeur a été déterminée en fonction du marché local et des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune d'INGENHEIM.

En vertu de l'article L.3213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 26 n°306/43 est proposée à 34 € pour la surface concernée soit 0,50 are.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40722	21-2111-621	100 000,00 €	100 000,00 €	34,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée sous section 26 n°306/43 de 0,50 are au prix de 34 € pour la surface concernée ;

- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative ;

- désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 22/12/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY